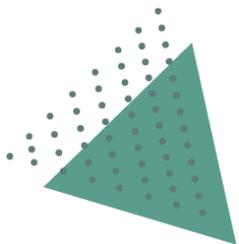




JOURNÉE RÉGIONALE DES PHARMACIENS HOSPITALIERS



Les mutations de l'exercice professionnel en PUI

Jeudi 09 Novembre 2023 – de 9h00 à 17h30
Espace Ouest Lyonnais



JOURNÉE RÉGIONALE DES PHARMACIENS HOSPITALIERS

Les mutations de l'exercice professionnel en PUI



VIRAGE DU NUMERIQUE EN OFFICINE

Dr Florence Durupt URPS Pharmaciens Aura



> Le numérique au service du patient en AuRA

- Focus sur la e-prescription
- Importance des systèmes d'information dans le lien ville-hôpital
- Exemple d'un art 51, Oncolink



> L'arrivée de la e-prescription

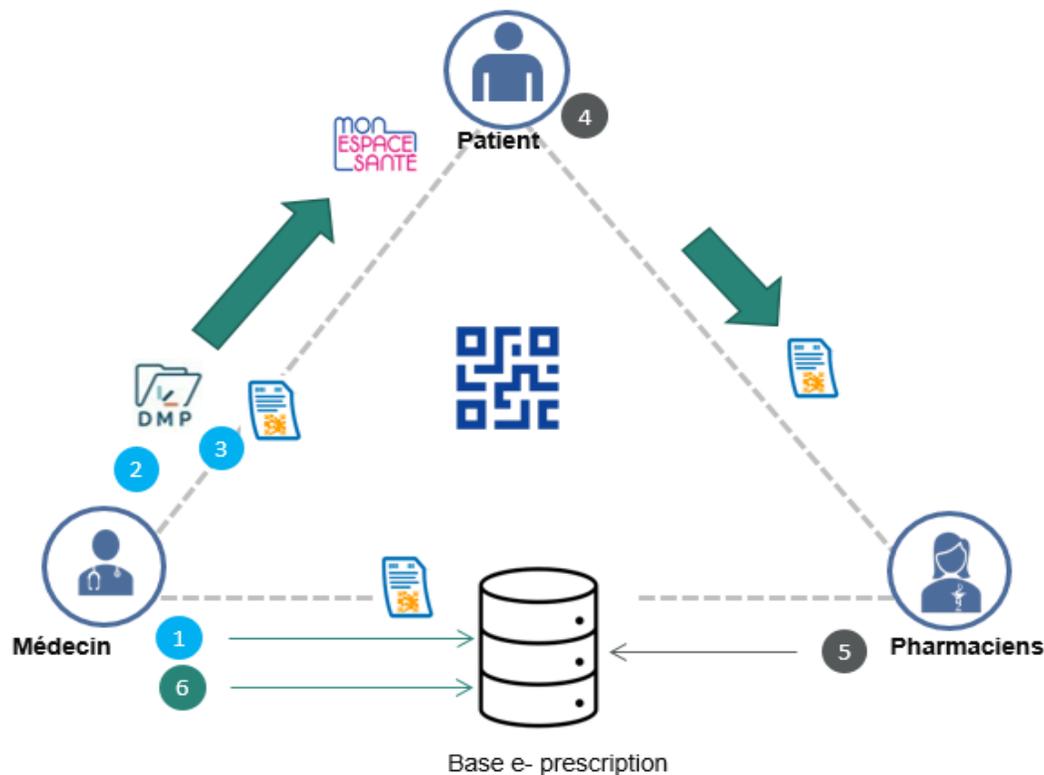
- Un changement de pratiques qui concerne aussi bien les praticiens que les patients
- Côté praticiens, le médecin, tout comme le professionnel prescrit (pharmaciens, IDE, MK,...) doit être équipé d'un logiciel « Ségur »
- Le patient, pour avoir tous les avantages de la e-prescription doit pouvoir accéder à son Espace Numérique de Santé



> La e-prescription en pratique

- Une ordonnance avec un QR Code
- Le QR Code renvoie à une base qui permet de lire et délivrer la prescription
- La prescription est stockée dans l'Espace de Santé Numérique du patient

> La e-prescription en pratique



* Le patient doit obligatoirement présenter l'exemplaire papier tant que tous les PS ne sont pas équipés.

** Si le prescripteur n'est pas équipé, l'ordonnance peut toujours être traitée selon le circuit classique (papier).

Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin :

- 1 Rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible e-prescription unifiée ; elle est enregistrée dans la base e-prescription
- 2 En parallèle, enregistre l'ordonnance numérique dans le DMP du patient facilement, depuis son logiciel métier ; le patient peut ainsi la retrouver dans Mon espace santé.
- 3 Imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la signe et la remet au patient

En sortie de consultation :

- 4 Le patient présente l'ordonnance papier* avec le QR code chez le pharmacien de son choix.
- 5 Si le pharmacien est équipé**, il lit la prescription directement via son logiciel à partir du QR code qu'il a scanné, exécute les actes et les enregistre dans la base.

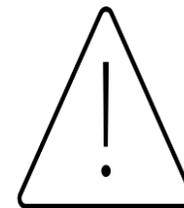
Par la suite (nouvelle consultation par exemple) :

- 6 Le médecin prescripteur peut consulter les données d'exécution ou de la délivrance (si accord du patient)



> La e-prescription en pratique

- Pour le pharmacien:
- Sécurisation de la dispensation avec une ordonnance authentifiée directement (risque d'indûs sur prescriptions chères si ordonnance falsifiée)*
- Diminution du nomadisme pharmaceutique
- Plus de transmissions des copies d'ordonnances à l'assurance maladie (pièces SCOR)
- *L'hôpital a une obligation décalée de générer des e-prescriptions





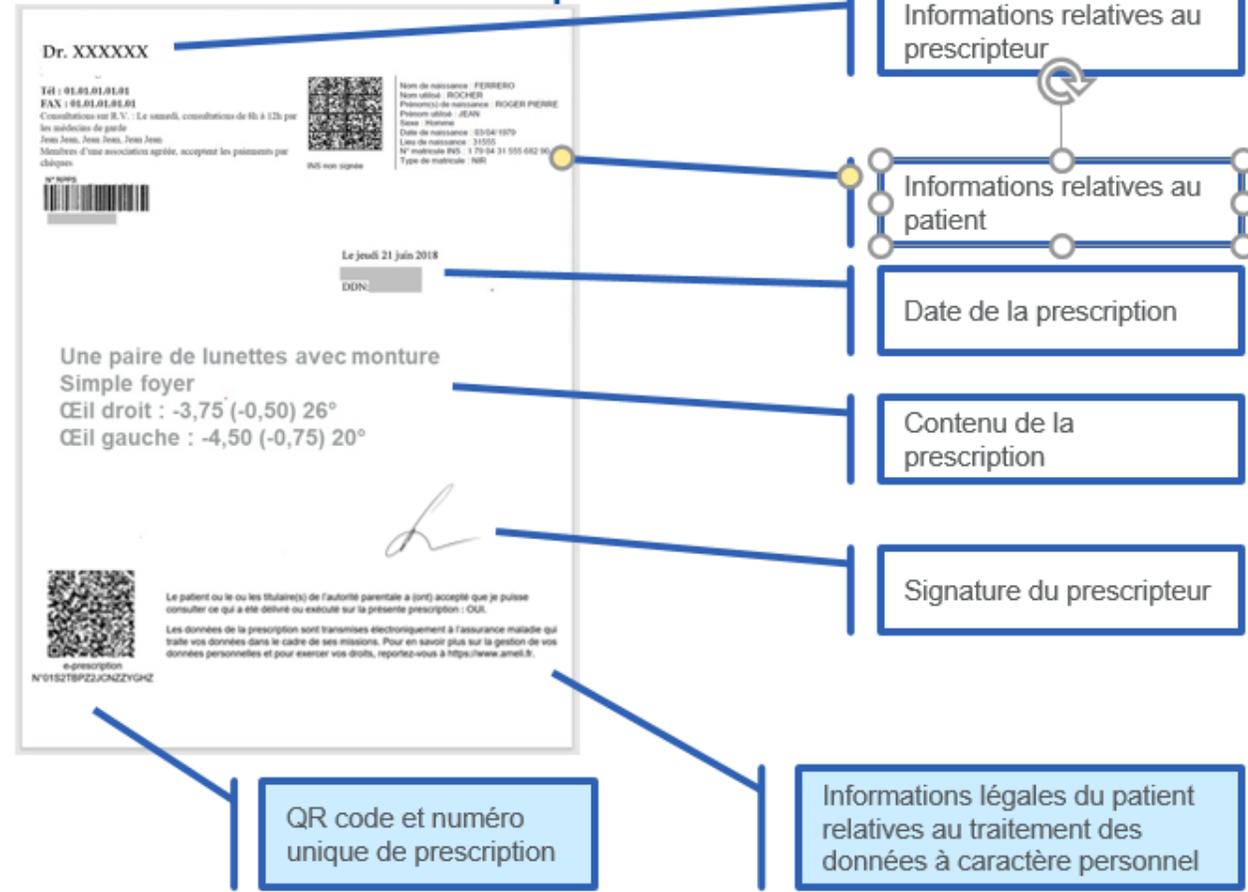
> La e-prescription en pratique

- Pour le patient:
- Stockage des ordonnances au sein de son Espace De Santé Numérique
- Facilité de mise à disposition et de recherches



> La e-prescription en pratique

Facsimilé d'ordonnance numérique



En fin de consultation, l'ordonnance papier est remise au patient.

En plus de ces informations classiques figurent :

- un QR code véhiculant un numéro unique de prescription, mentionné en clair sous le QR code
- des mentions légales obligatoires relatives au traitement des données à caractère personnel

A noter :

- les entêtes habituelles peuvent être conservées
- pas d'obligation de transmettre les codes LPP

- Indication (OUI ou NON) de l'accord du patient pour la consultation des données d'exécution par le prescripteur
- Texte fixe indiquant que les données de prescription sont transmises électroniquement à l'Assurance Maladie



> Le numérique dans le lien ville-hôpital

- Les échanges entre professionnels de santé hospitaliers et libéraux sont nombreux et nécessaires
- Technicité des ordonnances , transmission d'informations
- Vérification de leur authenticité
- Comptes rendus d'hospitalisation ou de consultation du patient
- Transmissions des ordonnances de la ville vers l'hôpital
- Préparation de la sortie hospitalière d'un patient



> Le numérique dans le lien ville-hôpital

- L'utilisation d'un système unique qui sécurise ces échanges est indispensable
- Une donnée de santé engage la responsabilité de celui qui l'émet et la transfère
- La transmission doit pouvoir se faire de manière fluide, de préférence depuis les logiciels métier des professionnels



> Le numérique dans le lien ville-hôpital

- Exemple de MonSisra en AuRA
- La plupart des pharmaciens de ville et des médecins généralistes en sont équipés
- Au niveau hospitalier, expériences très hétérogènes selon les services
- Permet d'échanger des ordonnances avec les PUI ou les services médicaux
- D'obtenir des renseignements ou informations directement lors d'une sortie hospitalière
- De créer une boucle de soins avec plusieurs professionnels autour d'un patient



> Le numérique dans le lien ville-hôpital

- Exemple d'OncoLink
- Une expérimentation Art 51 nationale qui instaure un suivi rapproché des patients sous anticancéreux oraux
- Parcours hospitalo-centré (Oncologue, IDEC et pharmacien) puis vers la ville (pharmacien de ville, médecin traitant)
- Tous les documents nécessaires à l'expérimentation sont échangés par voie électronique, En l'occurrence MonSisra a été retenu pour notre région
- Bulletin d'adhésion, prescriptions, documents d'information, compte rendu d'entretiens pharmaceutiques
- La facilité de ces échanges grâce à un outil unique et maîtrisé par tous a permis à notre région d'être une des plus dynamiques de cet article 51



■ **MERCI** de votre attention

